

# **30<sup>ème</sup> RALLYE REGIONAL BALDOMERIEN**

**« Challenges Daniel DUBOST – André CHARROIN »**

**3 et 4 mars 2012**

## **Coupe de France des Rallyes 2012 coef.2**

**Championnat Rhône Alpes des rallyes 2012**  
**Challenges ASA FOREZ 2012**

Avec le concours de :  
Le Conseil Général de la Loire  
La Ville de Saint-Galmier  
et l'ensemble des communes traversées

## **Règlement particulier**

Ce règlement complète le règlement standard des Rallyes Français

# 30<sup>ème</sup> RALLYE REGIONAL BALDOMERIEN

## PROGRAMME – HORAIRES

Parution du règlement :	Lundi 16 janvier 2012
Ouverture des engagements	Lundi 16 janvier 2012
Clôture des engagements :	Lundi 20 février 2012
Parution et distribution du carnet d'itinéraire :	Au départ de l'E.S 1 Samedi 25 et dimanche 26 février 2012
Vérifications administratives (hippodrome):	Samedi 3 mars 2012 de 10h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h30
Vérifications techniques (hippodrome):	Samedi 3 mars 2012 de 10h15 à 12h45 et de 13h45 à 17h00
Parc fermé : après vérifications techniques	Parking du Casino « Le Lion Blanc » de Saint-Galmier
1 <sup>ère</sup> réunion des Commissaires Sportifs	Salon de l'hippodrome le samedi 3 mars 2012 à 17h30
Publication des équipages admis au départ :	Samedi 3 mars 2012 à 18h30
Départ de la 1 <sup>ère</sup> voiture : parking du Casino	Dimanche 4 mars 2012 à 8h00
Arrivée de la 1 <sup>ère</sup> voiture : hippodrome à St-Galmier	Dimanche 4 mars 2012 à partir de 16h28
Publication des résultats du Rallye :	30 minutes après l'arrivée de la dernière voiture
Vérifications finales :	Dimanche 4 mars 2012 à partir de 16h58
Remise des prix : hippodrome de St-Galmier	Sur le podium à l'arrivée du rallye

NOTA : s'inscrivant dans une démarche de développement durable, le présent règlement, la liste des concurrents engagés, la liste numérotée, les horaires de convocation et les divers renseignements concernant les équipages ne seront pas envoyés par courrier mais paraîtront sur le site internet de l'ASA : [asaforez.com](http://asaforez.com)

## ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile du Forez organise en qualité d'organisateur administratif et technique, le 3 et 4 mars 2012, avec le concours de la ville de Saint Galmier et du Conseil Général de la Loire, un rallye régional automobile dénommé :

### 30<sup>ème</sup> RALLYE REGIONAL BALDOMERIEN

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la F.F.S.A., numéro : R14 en date du : 06/01/2012 et par le Comité Régional du Sport Automobile Rhône-Alpes sous le numéro : R1 en date du : 08/12/2011

### Comité d'Organisation

Président : Alain RENAUDIER

Les membres actifs du Comité Directeur de l'Asa du Forez, et la participation des membres des écuries : Baldo Auto Sport, Licorne, Pilat Sport Auto et des Trois Villages.

**Secrétariat du Rallye** : A.S.A. du Forez, 23 Rue des Hauts de Terrenoire, 42100 SAINT - ETIENNE

Mail : [asa.forez@wanadoo.fr](mailto:asa.forez@wanadoo.fr)

Permanence le lundi, mardi et jeudi de 9h à 11h et de 14h à 18h - ☎ : 04 77 95 55 55 Fax : 04 77 95 61 01.

Accueil téléphonique les samedi 3 et dimanche 4 mars : 06 80 94 86 19

### Tableau d'affichage :

Du début du meeting jusqu'à la fin du rallye : salle de l'hippodrome à St-Galmier (salle des vérifs. Administratives)

### 1.1P. Officiels.

Qualité		Nom	Licence	Asa
Comité Rhône-Alpes :	Observateur			
Collège des Commissaires Sportifs :	Président	Emmanuel VEYRET	1316	05-15
	Membre	Jean Carl ANNOVAZZI	8408	05-11
	Membre	Armand AGOSTINHO	12775	16-10
	Secrétaire	Agnès ANNOVAZZI	151154	05-02
Directeur de course	au PC	Thierry DUPECHER	3564	16-06
Directeur adjoint	au PC	Daniel BERTHON	1621	05-20
Directeur adjoint	au PC	René WEBER	26617	05-20
Représentant organisateur	au PC	Hervé TARDIOU	111833	05-20
Organisateur technique		Alain RENAUDIER	5250	05-20
Directeur de Course Délégué voiture tricolore		Thierry HERITIER	1713	05-15
Adjoint à la voiture tricolore		Patrice VIRIEUX	2909	05-20
Directeur de Course Délégué voiture damier		Marc HABOUZIT	7145	16-10
Adjoint à la voiture damier		Christelle GIBERT HABOUZIT	128356	16-10
Directeur de course délégué ES	ES n°1-3-5	Laurent BENOIT	46771	05-07
Adjoint Délégué Stagiaire ES	ES n°1-3-5	Jean-Paul FRANCOIS	162919	05-21
Directeur de course délégué ES	ES n°2-4-6	Jean-Michel CARRIER	12047	05-14
Adjoint Délégué ES	ES n°2-4-6	Catherine DESMARIS-CARRIER	113139	05-14
Médecin Chef	au PC	SAMU 42		
Commissaire Technique	responsable	Patrick TERMINARIAS	18237	05-08

Commissaire Technique		André BOIVIN	3572	16-07
Commissaire Technique		Gérard JOUVHOMME	51582	16-10
Commissaire Technique		Fabien VALAT	129949	05-20
Commissaire Technique Stagiaire		Emeric PASCAL	37568	16-06
Relation concurrents		Georges BEAL	2910	05-20
Relation concurrents		Arnaud BERTHACCHINI	134194	05-15
Affichage des Temps/vérif. publicité		Serge PEYRELON	2907	05-14
Juge de Faits		Bernard COUZON	163872	05-20
Juge de Faits		Michel JUILLARD	12787	05-21
Responsable des commissaires		Carmen BONNET	7787	05-20
Responsable vérifications administratives		Yvette CECILLON	11374	05-20
Responsable du matériel		Jean-Paul BRAYET	7774	05-20
Responsable des radios et transmissions		Régis BONNET	7791	05-20
Chargés des Relations avec la Presse		Serge LEQUERTIER	118035	05-20
Classements : Top Chrono Informatique		Pierre GARDET	34324	05-20
Réception et vérification des temps		Raymond COSTE	41191	05-20
Vérification des Carnets de bord		Maryse CHALET	24304	16-12
Speakers		François GUENOT Henri BRUYERE		
Voiture Info		Liliane COMBE Bénédicte PEYRACHE	123372 12782	05-20 05-20
Remise des Prix		Yvette CECILLON André PORTE	11374 22007	05-20 05-20

A l'exception des membres du Collège des Commissaires Sportifs de l'épreuve, tous les officiels figurant sur le règlement particulier sont déclarés en tant que « juges de fait » pour la constatation visuelle d'infraction dont ils seraient témoins, portant notamment sur : chauffe ou réglementation des pneumatiques ; assistance ; itinéraire du rallye ; comportement anti-sportifs ; etc.... Ils devront notifier par rapport écrit leur constatation au Directeur de Course, dans les plus brefs délais.

### **1.2P. Eligibilité**

Le **30<sup>ème</sup> Rallye Régional BALDOMERIEN**, compte pour la **Coupe de France des Rallyes 2012** coefficient 2, pour le **Championnat du Comité Régional du Sport Automobile Rhône-Alpes 2012** et pour les **Challenges ASA FOREZ 2012**.

### **1.3P. Vérifications**

Les équipages engagés ne recevront pas d'accusé de réception d'engagement.

Les vérifications administratives auront lieu le **samedi 3 mars de 10h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 à l'hippodrome de St-Galmier**. Les vérifications techniques auront lieu le **samedi 3 mars de 10h15 à 12h45 et de 13h45 à 17h00 à l'hippodrome de St-Galmier**.

Après vérifications, mise en parc **obligatoire** au **parking du Casino « Le Lion Blanc » à St-Galmier**.

Les vérifications finales éventuelles seront effectuées :

**Garage : PAILLEUX à St-Galmier**. Tarif horaire de la main d'œuvre : **45 € TTC**.

**L'équipage devra présenter les combinaisons ignifugées homologuées, les casques homologués, les gants pour le pilote ainsi que tous les éléments de sécurité obligatoires en 2012, lors des vérifications techniques.**

## **ARTICLE 2P. - ASSURANCES**

*Conforme au règlement standard F.F.S.A.*

## **ARTICLE 3P. - CONCURRENTS ET PILOTES**

### **3.1P Demande d'Engagement – Inscriptions**

**3.1.5P** Toute personne qui désire participer au **30<sup>ème</sup> Rallye régional BALDOMERIEN**, doit adresser au secrétariat du Rallye, la demande d'engagement ci-jointe dûment complétée avant le **lundi 20 février 2012** à minuit (cachet de la Poste faisant foi).

**3.1.10P** Le nombre des engagés est fixé à **150** (cent cinquante) voitures maximum.

**3.1.11.1P** Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : **285 €**.  
**265 €** pour les équipages 100% A.S.A. du Forez.  
**275 €** pour les équipages 50% A.S.A. du Forez.
- sans la publicité facultative des organisateurs : **570 €**

**3.1.12P** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

### **Remboursement des droits d'engagement :**

Les droits d'engagement seront entièrement remboursés :

- aux candidats dont l'engagement aurait été refusé

- au cas où l'épreuve n'aurait pas lieu

L'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ de l'épreuve, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée.

La retenue sera :

- de 30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant l'épreuve,
- de 50% pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

### 3.3 **ORDRE DE DEPART**

Pour la 1<sup>ère</sup> étape, l'ordre des départs du rallye est donné dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête.

L'attribution de ces numéros se fera dans l'ordre croissant en respectant l'ordre suivant:

Série 1 : Pilotes classés par la FIA (priorité A)

Série 2 : Pilotes classés par la FIA (priorité B)

Série 3 : Pilotes prioritaires « Rallye » FFSA (priorité A)

Série 4 : Pilotes prioritaires « Rallye » FFSA (priorité B)

Série 5 : Pilotes désignés comme performants par l'organisateur en fonction de leurs résultats précédents (limités à une dizaine environ).

Série 6 : Tous les autres pilotes dans l'ordre croissant des classes suivantes :

A7S, R4, A7K, A8, R3, GT10, N4, A6K, R2, A7, F214, Z, N3, GT9, A6, A5K, F213, A5, N2, F212, R1, N1, F211.

Dans chaque classe, il sera tenu compte des performances des équipages (pilotes et voitures) ainsi que du classement des pilotes dans les divers championnats, coupes ou trophées.

En ce qui concerne les voitures ouvertes (0, 00, 000) et les V.I.P, l'organisateur se réserve le droit de les déterminer jusqu'au départ du rallye.

## ARTICLE 4P. - VOITURES ET EQUIPEMENTS

### 4.3P **Assistance**

*Conforme au règlement standard F.F.S.A.*

L'assistance sera autorisée uniquement dans le parc d'assistance défini sur le carnet d'itinéraire : Zone Artisanale Gavé à ST-GALMIER. Le parc d'assistance étant composé de parkings privés, ceux-ci devront impérativement être libérés à 18 h et seront fermés après cet horaire. La vitesse dans le parc d'assistance est limitée à 30 km/h, une surveillance sera effectuée.

Dans chaque parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

- De tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.
- De disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3m x 5m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture.
- De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc concurrent.

La pénalité pour défaut d'extincteur ou de bâche dans les parcs est de 200 €.

**4.3.2.3** Limitation de changements de pièces : Conforme au règlement standard F.F.S.A.

## ARTICLE 5P. - PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

## ARTICLE 6 P. - SITES ET INFRASTRUCTURES

### 6.1P. **Description**

Le 30<sup>ème</sup> Rallye régional BALDOMERIEN, représente un parcours de **175,920 km**.

Il est divisé en **1 étape** et **3 sections**.

Il comporte **6 épreuves spéciales** d'une longueur totale de **40.050 km**.

Les épreuves spéciales sont :

<b>E.S. N°1-3-5 :</b>	<b>VALEILLE - VIRIGNEUX</b>	<b>7,700 km</b>	<b>à parcourir 3 fois</b>
<b>E.S. N°2-4-6 :</b>	<b>ST DENIS SUR COISE</b>	<b>5,650 km</b>	<b>à parcourir 3 fois</b>

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « itinéraire ».

### 6.2P. **Reconnaisances**

*Conforme au règlement standard F.F.S.A.*

Les reconnaissances auront lieu le:

**Samedi 25 février 2012 de 9 h 00 à 18 h 00**  
**Dimanche 26 février 2012 de 9 h 00 à 17 h 00**

Responsable des reconnaissances : Mr Jean-Paul BRAYET : 06 79 12 69 65

Les reconnaissances sont donc formellement interdites en dehors de ces jours et horaires

Le nombre de passages en reconnaissance est **limité à 3 au maximum**. **Tout retour en arrière, tout fractionnement et/ou bouclage en cours de reconnaissance des épreuves spéciales est interdit**. **Tout accès à une épreuve spéciale devra obligatoirement se faire par son départ**.

Le road-book sera distribué au départ de l'E.S. N° 1.

Des dérogations pourront être accordées pour des cas très exceptionnels et en quantité limitée. Les demandeurs devront alors impérativement récupérer le road-book et la dérogation au siège de l'Asa du Forez.

## ARTICLE 7P. - DEROULEMENT DU RALLYE

### 7.2P. Dispositions Générales Relatives aux Contrôles.

*Conforme au règlement standard F.F.S.A.*

**7.1.11.P** Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaires de route : Chasuble Fluo avec Fonction
- Chefs de poste : Chasuble Fluo avec Fonction

### 7.5.1P Epreuves Spéciales (E.S.)

**Le chronométrage sera effectué au dixième de seconde (1/10<sup>ème</sup>)**

**7.5.17.3** Les dépanneuses présentes sur les épreuves spéciales sont à la disposition de la Direction de Course dans l'unique but, si nécessaire, de libérer la route.

L'organisateur décline toute responsabilité pour le dépannage et le rapatriement des voitures accidentées, celui-ci restant à la charge des concurrents. Sur le parcours des épreuves spéciales, seuls les dépannages demandés par la Direction de Course seront pris en charge par l'organisateur.

## ARTICLE 8P. - RECLAMATION – APPEL

*Conforme au règlement standard F.F.S.A.*

## ARTICLE 9P. - CLASSEMENTS

*Conforme au règlement standard F.F.S.A. et au règlement de la Coupe de France 2012.*

## ARTICLE 10P. - PRIX

La répartition des prix se fera de la manière suivante:

GENERAL		- de 110 partants	de 110 à 130 partants	de 131 à 150 partants
Premier		285 €	300 €	340 €
Deuxième		180 €	220 €	250 €
Troisième		120 €	130 €	150 €
Féminin	Si + de 3 partantes	135 €	135 €	135 €

GRUPE (x 6)		- de 110 partants	de 110 à 130 partants	de 131 à 150 partants
Premier	si + de 3 partants	80 €	105 €	135 €
Deuxième	si + de 8 partants	45 €	55 €	60 €
Troisième	si + de 13 partants	30 €	35 €	40 €

CLASSE (x 22) (non compris la classe 15)		- de 110 partants	de 110 à 130 partants	de 131 à 150 partants
Premier	si - de 4 partants	145 €	140 €	140 €
	si + de 3 partants	285 €	285 €	285 €
Deuxième	si + de 4 partants	120 €	140 €	155 €
Troisième	si + de 8 partants	80 €	95 €	100 €
Quatrième	si + de 13 partants		55 €	65 €

Concernant le groupe Z, nous primons le groupe mais pas la classe.

### Coupes :

- Une coupe à chacun des trois premiers du classement général.
- Une coupe à chacun des trois premiers de chaque groupe.
- Une coupe à chacun des trois premiers de chaque classe.
- Une coupe au premier équipage féminin.

Les coupes du groupe et de la classe ne sont pas cumulables.

Trois coupes seront remises à des Commissaires de Route.

La remise des prix se déroulera le **Dimanche 4 mars 2012 sur le podium à l'arrivée du Rallye**. Les chèques seront envoyés à tous les équipages primés dans la semaine suivante. **S'inscrivant dans une démarche de développement durable, aucun classement ne sera envoyé. Ils seront disponibles sur le site de l'Asa du Forez : [asaforz.com](http://asaforz.com)**